

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 45<sup>e</sup> année – N° 21 – Vendredi 9 juin 2023

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordre du jour de la session du Parlement mercredi 21 juin 2023, à 8h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e
3. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de gestion et des finances
4. Questions orales
5. Election d'un représentant du Parlement au sein du comité de patronage de la Confédération pour le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne
6. Election d'un-e membre et d'un-e remplaçant-e de la commission de recours en matière d'impôts
7. Election d'un-e juge assesseur au Tribunal des mineurs
8. Election de deux juges suppléant-e-s au Tribunal cantonal
9. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance
10. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires

#### Département de l'économie et de la santé

10. Interpellation N° 1012  
Inquiétude sur le fonctionnement des Soins à domicile. Sophie Guenot (PCSI)
11. Question écrite N° 3527  
Le Bitcoin et consorts... sont-ils aussi une affaire d'Etat? Nicolas Maître (PS)

#### Département de l'environnement

12. Révision de la législation concernant le guichet virtuel sécurisé
  - 12.1. Modification de la loi concernant le guichet virtuel sécurisé (première lecture)
  - 12.2. Arrêté octroyant un crédit-cadre au Service de l'informatique pour le financement des projets

de cyberadministration des communes jurassiennes et leur maintenance pour les années 2023 à 2027

13. Révision de la législation sur les marchés publics
  - 13.1. Arrêté portant adhésion de la République et Canton du Jura à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)
  - 13.2. Loi concernant les marchés publics (LMP-JU) (première lecture)
14. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire de 1 258 270 francs destiné à financer des travaux d'aménagement et de maintenance du réseau routier cantonal
15. Interpellation N° 1011  
Plan de mobilité de l'administration cantonale. Jelica Aubry-Janketic (PS)
16. Question écrite N° 3526  
Paradis artificiels. Gauthier Corbat (Le Centre)

#### Département des finances

17. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2022
18. Rapport 2022 du Contrôle des finances
19. Modifications légales visant à mettre en œuvre les mesures 105a et 105b du Plan équilibre 22-26 (contribution financière correspondant à 1,9% du traitement de base pour une durée de trois ans, entre 2024 et 2026)
  - 19.1. Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat (première lecture)
  - 19.2. Modification du décret fixant le traitement des membres du Gouvernement (première lecture)

#### Département de la formation, de la culture et des sports

20. Modification de la loi sur l'école obligatoire en vue de l'autonomisation des directions des écoles obligatoires (DFCS) (première lecture)

#### Département de l'intérieur

21. Postulat N° 457  
Structures d'accueil extrafamilial (crèches, etc.) – mise en place de bons de garde. Irène Donzé (PLR)

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

**Présidence du Gouvernement****22. Motion N° 1462**

Facilitons l'évaluation des motions.  
Gabriel Voirol (PLR)

**23. Motion N° 1463**

Une loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Baptiste Laville (VERTE-S)

Delémont, le 2 juin 2023

Au nom du Parlement

La présidente: Amélie Brahier

Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 52  
de la séance du Parlement  
du mercredi 31 mai 2023**
Lieu: Hôtel du Parlement à DelémontPrésidence: Amélie Brahier (Le Centre), présidenteScrutateurs: Leïla Hanini (PS) et Ivan Godat (VERTE-S)Secrétariat: Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés: Jacques-André Aubry (Le Centre), Géraldine Beuchat (PCSI), Alain Beuret (PVL), Florence Chaignat (PS), Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Vincent Eschmann (Le Centre), Pauline Godat (VERTE-S), Christophe Schaffter (CS-POP), Claude Schlüchter (PS), Alain Schweingruber (PLR) et Gabriel Voirol (PLR)

Suppléants: Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Vincent Eggenschwiler (PCSI), Raoul Jaeggi (PVL), Sarah Gerster (PS), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Joël Burkhalter (PS), Jean-François Pape (Le Centre), Lucien Ourny (VERTE-S), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP), Pauline Christ Hostettler (PS), Pierre Chételat (PLR) et Thomas Vuillaume (PLR)

La séance est ouverte à 8 h 30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.

**1. Communications****2. Questions orales**

- Stéphane Theurillat (Le Centre): Renchérissment octroyé aux collaborateurs des Soins à domicile (satisfait)
- Gaëlle Frossard (PS): Nomination de Madame Anne-Françoise Loup comme représentante du personnel au conseil d'administration de l'Hôpital du Jura (partiellement satisfaite)
- Rémy Meury (CS-POP): Achat, destruction et financement des vaccins anti-Covid (satisfait)
- Raoul Jaeggi (PVL): Nouvel horaire CFF dès 2025 (satisfait)
- Yves Gigon (UDC): Prise en charge par l'Etat des cours de langues et cultures étrangères à l'école (partiellement satisfait)
- Serge Beuret (Le Centre): Cours obligatoires de formation pour les responsables d'équipes au sein de l'administration (satisfait)
- Romain Schaer (UDC): Pendule de Foucault immobile à Porrentruy (partiellement satisfait)

**3. Etat de réalisation des motions et des postulats: propositions de classement**

Les motions suivantes sont classées sans discussion: N°s 229, 807, 884, 914, 949, 1115, 1154, 1156, 1177, 1178, 1202, 1217, 1218, 1223, 1231, 1238, 1240, 1244, 1248, 1256, 1275, 1285, 1293, 1305, 1312, 1317, 1332, 1341, 1415 et 1416.

Les postulats (motions transformées) suivants sont classés sans discussion: N°s 588a, 781a, 1059a, 1061a, 1073a, 1097a, 1101a, 1181a, 1172a, 1271a, 1304a, 1336a, 1347a, et 1348a.

Les postulats suivants sont classés sans discussion: N°s 225, 299, 306, 333, 391, 393, 395, 410 et 413.

Les motions suivantes ne sont pas classées; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année: N°s 628, 1046, 1048, 1151, 1169, 1224, 1232, 1261, 1262, 1287, 1295, 1338 et 1381.

Les postulats (motions transformées) suivants ne sont pas classés; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année: N°s 1028a et 1253a.

Le postulat suivant n'est pas classé; le délai de réalisation est automatiquement prolongé d'une année: N° 246.

**Présidence du Gouvernement****4. Interpellation N° 1008****Etudier avec sérieux et détermination les propositions des députés. Raoul Jaeggi (PVL)**

Développement par l'auteur.

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**5. Question écrite N° 3524****La Poste doit rester un service public. Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**Département des finances****6. Motion N° 1461****Pour des apports de la Banque nationale suisse (BNS) hors budget. Yann Rufer (PLR)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

L'auteur demande le vote secret, ce que plus de vingt députés soutiennent.

Au vote secret, la motion N° 1461 est rejetée par 30 voix contre 30.

**7. Question écrite N° 3518****BAT, quels aménagements et avantages fiscaux, et pour qui? Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**Département de la formation, de la culture et des sports****8. Question écrite N° 3515****Violences faites aux enseignants. Roberto Segalla (VERTE-S)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'environnement****9. Motion N° 1446****Encourager les manifestations durables – cohérence et conformité avec la législation. Leïla Hanini (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

L'auteure demande le vote secret, ce que plus de vingt députés soutiennent.

Au vote secret, la motion N° 1446 est rejetée par 40 voix contre 16.

**10. Motion N° 1460****Non au subventionnement du pellet étranger. Alain Koller (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion N° 1460 est rejetée par 51 voix contre 7.

#### 11. Postulat N° 456

**Kunming-Montréal: 30% de terres du Jura à protéger d'ici 2030. Baptiste Laville (VERT-E-S)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 456 est rejeté par 35 voix contre 24.

Les procès-verbaux N°s 50 à 51 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 h 10.

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Au nom du Parlement

La présidente: Amélie Brahier

Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

### Procès-verbal N° 53 de la séance du Parlement du mercredi 31 mai 2023

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs: Leïla Hanini (PS) et Blaise Schüll (PCSI)

Secrétariat: Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés: Jacques-André Aubry (Le Centre), Géraldine Beuchat (PCSI), Alain Beuret (PVL), Florence Chaignat (PS), Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Vincent Eschmann (Le Centre), Pauline Godat (VERT-E-S), Olivier Goffinet (Le Centre), Baptiste Laville (VERT-E-S), Edgar Sauser (PLR), Claude Schlüchter (PS), Alain Schweingruber (PLR), Gabriel Voirol (PLR) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants: Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Raoul Jaeggi (PVL), Sarah Gerster (PS), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Jude Schindelholz (PS), Jean-François Pape (Le Centre), Lucien Ourny (VERT-E-S), Samuel Rohrbach (Le Centre), Anita Kradolfer (VERT-E-S), Irène Donzé (PLR), Pauline Christ Hostettler (PS), Pierre Chételat (PLR), Thomas Vuillaume (PLR) et Sophie Guenot (PCSI)

La séance est ouverte à 14 h 15 en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.

#### Département de l'environnement (suite)

#### 12. Interpellation N° 1007

**Micropolluants dans la Birse: qu'en est-il?**

**Pierre-André Comte (PS)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Philippe Bassin (VERT-E-S) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

#### 13. Question écrite N° 3516

**Des fissures dans le protocole?**

**François Monin (Le Centre)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

#### 14. Question écrite N° 3517

**Parking du pont de Ravines, situation?**

**Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Philippe Bassin (VERT-E-S).

#### 15. Question écrite N° 3520

**E-factures – A quand un élargissement de l'offre au sein de l'administration cantonale?**

**Anne Froidevaux (Le Centre)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

#### 16. Question écrite N° 3521

**La forêt brûle, sauvons-la!**

**Stéphane Babey (Le Centre)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

#### 17. Question écrite N° 3522

**Contribution du Canton du Jura à une population saine et viable de lynx sur l'Arc jurassien.**

**Philippe Bassin (VERT-E-S)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

#### 18. Question écrite N° 3525

**Quelle stratégie de réduction d'émissions de CO2 pour le parc de véhicules de l'Etat?**

**Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

#### Département de l'intérieur

#### 19. Motion N° 1455

**Aider les familles jurassiennes à faire face à l'inflation.**

**Leïla Hanini (PS)**

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe PCSI-PVL propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que la motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1455a est rejeté par 29 voix contre 26.

#### 20. Interpellation N° 1010

**Le Canton du Jura au paradis du vélo!**

**Emilie Moreau (PVL)**

Développement par l'auteure.

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

#### Département de l'économie et de la santé

#### 21. Postulat N° 455

**Pour une agriculture jurassienne forte et efficace.**

**Alain Koller (UDC)**

Développement par l'auteur.

L'auteur retire le postulat N° 455.

#### 22. Interpellation N° 1009

**Pour une répartition plus équitable des bénéfices annuels de la Loterie Romande.**

**Yann Rufer (PLR)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

#### 23. Question écrite N° 3514

**Disparition non annoncée?**

**Magali Voillat (Le Centre)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

#### 24. Question écrite N° 3519

**Prévention et prise en charge de personnes concernées par les troubles du comportement alimentaire (TCA). Vincent Hennin (PCSI)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

#### 25. Question écrite N° 3523

**Conséquence de la pénurie de médecins de famille. Sophie Guenot (PCSI)**

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

**26. Résolution N° 220****Nouvel horaire des CFF: revoir la copie!****Fabrice Macquat (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 220 est acceptée par 53 députés.

La séance est levée à 15h55.

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Au nom du Parlement  
La présidente: Amélie Brahier  
Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura

**Arrêté****concernant l'élection des deux député-e-s représentant la République et Canton du Jura au Conseil des Etats**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 150 de la Constitution fédérale<sup>1)</sup>, vu les articles 22, alinéa 4, 24 et 71 à 78 de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>2)</sup>,

arrête:

**Article premier** Date de l'élection

L'élection des deux député-e-s représentant la République et Canton du Jura au Conseil des Etats se déroulera le dimanche 22 octobre 2023.

**Art. 2** Organisation du scrutin

La Chancellerie d'Etat:

- dirige et surveille les opérations électorales;
- reçoit et met au point les listes des candidates et candidats;
- récapitule les résultats de l'élection.

**Art. 3** Liste des candidates et candidats

Les listes de candidates et candidats doivent être remises à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 28 août 2023, à 12 heures. Chaque liste doit porter la signature manuscrite des candidates et candidats et d'au moins 50 électrices ou électeurs domicilié-e-s dans le Canton.

**Art. 4** Signatures<sup>1</sup> La candidature, une fois signée, ne peut plus être déclinée.<sup>2</sup> Aucun signataire ne peut signer plus d'une liste.**Art. 5** Corrections

Les mandataires peuvent, au besoin, corriger une liste jusqu'au lundi 4 septembre 2023, à 12 heures au plus tard. Un complément de liste ne peut intervenir que si un candidat ou une candidate devient inéligible. Ce complément doit être apporté, le cas échéant, jusqu'au lundi 9 octobre 2023, à 12 heures au plus tard.

**Art. 6** Electeurs - électrices

Les député-e-s au Conseil des Etats sont élu-e-s par:

- les Suisses et les Suissesses, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s depuis trente jours dans le Canton;
- les Suisses et les Suissesses de l'étranger, âgé-e-s de dix-huit ans, s'ils / elles sont inscrit-e-s dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les étrangers et les étrangères, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s en Suisse depuis dix ans et dans le Canton depuis un an;
- les gens du voyage votant dans leur commune d'origine.

**Art. 7** Obligation de déclarer le financement de campagnes électorales

Les articles 76c et 76d de la loi fédérale sur les droits politiques<sup>3)</sup> relatifs à l'obligation de déclarer le financement de campagnes électorales sont applicables.

**Art. 8** Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 30 mai 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 101  
2) RSJU 161.1  
3) RS161.1

République et Canton du Jura

**Arrêté****concernant l'élection des député-e-s jurassien-ne-s au Conseil national**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 3 à 8, 16 à 46 et 76a de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques<sup>1)</sup>,

vu les articles 7a à 16 de l'ordonnance fédérale du 24 mai 1978 sur les droits politiques<sup>2)</sup>,vu l'article 78a de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>3)</sup>,

arrête:

**Article premier** Date de l'élection

L'élection des deux député-e-s de la République et Canton du Jura au Conseil national se déroulera le dimanche 22 octobre 2023.

**Art. 2** Organisation du scrutin

La Chancellerie d'Etat:

- dirige et surveille les opérations électorales;
- reçoit et met au point les listes de candidates ou candidats;
- récapitule les résultats de l'élection.

**Art. 3** Listes des candidates et candidats<sup>1</sup> Les listes de candidates et candidats doivent être remises à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 28 août 2023, à 12 heures. Chaque liste doit porter la signature manuscrite des candidates et candidats et d'au moins 100 électrices ou électeurs domiciliés dans le Canton.<sup>2</sup> Tout parti politique est dispensé de l'obligation de fournir les signatures de 100 électeurs ou électrices lorsque les deux conditions suivantes sont remplies:

- Le parti s'est fait enregistrer dans les règles par la Chancellerie fédérale au plus tard au 31 décembre 2022;
- Il a eu, pour la législature qui s'achève, une représentante ou un représentant au Conseil national dans le canton ou a obtenu au moins trois pour cent des suffrages lors du renouvellement intégral du Conseil national du 20 octobre 2019.

<sup>3</sup> Le parti qui remplira les deux conditions devra uniquement déposer les signatures valables de tous les candidates et candidats, de la présidente ou du président et de la secrétaire ou du secrétaire du parti. Cette disposition s'applique à toutes les listes de candidates et de candidats d'un parti dans un même arrondissement électoral.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

<sup>4</sup> La procédure de récolte des signatures est régie par les prescriptions de la Chancellerie fédérale auxquelles les partis doivent se conformer.

#### Art. 4 Signatures

<sup>1</sup> Aucun électeur ou électrice ne peut signer plus d'une liste de candidates et candidats.

<sup>2</sup> Il ou elle ne peut pas retirer sa signature après le dépôt de la liste.

#### Art. 5 Corrections

Les mandataires peuvent, au besoin, corriger ou compléter une liste jusqu'au lundi 4 septembre 2023 à 12 heures au plus tard.

#### Art. 6 Apparentements

Les déclarations d'apparentement doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat au plus tard le lundi 4 septembre 2023, à 12 heures.

#### Art. 7 Electeurs - électrices

Les député-e-s au Conseil national sont élu-e-s par:

- les Suisses et les Suissesses, âgé-e-s de dix-huit ans et domicilié-e-s dans le Canton;
- les Suisses et les Suissesses de l'étranger, âgé-e-s de dix-huit ans, s'ils / elles sont inscrit-e-s dans le registre des électeurs de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage votent dans leur commune d'origine.

#### Art. 8 Obligation de déclarer le financement de campagnes électorales

Les articles 76c et 76d de la loi fédérale sur les droits politiques<sup>1)</sup> relatifs à l'obligation de déclarer le financement de campagnes électorales sont applicables.

#### Art. 9 Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 30 mai 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

<sup>1)</sup> RS 161.1  
<sup>2)</sup> RS 161.11  
<sup>3)</sup> RSJU 161.1

République et Canton du Jura

### Arrêté ratifiant la dissolution du Syndicat d'améliorations foncières de Courfaivre

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la décision du 19 octobre 2005 de l'assemblée du Syndicat d'améliorations foncières de Courfaivre prononçant la dissolution du syndicat,

vu la requête du Syndicat d'améliorations foncières de Courfaivre du 30 mai 2022,

considérant dès lors que la procédure a été suivie conformément aux dispositions légales,

vu l'article 80 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles<sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** La dissolution du Syndicat d'améliorations foncières de Courfaivre est ratifiée.

**Art. 2** Les communes de Haute-Sorne et de Courtételle sont responsables de l'entretien des ouvrages collectifs exécutés par le Syndicat sur leurs territoires respectifs.

**Art. 3** <sup>1</sup> Le Service du registre foncier est chargé de radier la mention:

« Membre du SAF Courfaivre »

sur tous les bien-fonds compris dans le périmètre du remaniement parcellaire de Courfaivre.

<sup>2</sup> La mention suivante est maintenue:

« AF N° 180; interdiction de désaffectation jusqu'au 31.12.2023, art. 102 LAgr; interdiction de morcellement, art. 102 LAgr ».

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 30 mai 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 913.1

République et Canton du Jura

### Ordonnance sur la gestion des eaux

Modification du 30 mai 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 29 novembre 2016 sur la gestion des eaux (OGEaux)<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Article 72 (nouvelle teneur)

**Art. 72** Le taux des subventions en matière d'alimentation en eau potable est fixé selon le barème suivant:

##### 1. Etudes

a) Plan général d'alimentation en eau (PGA)	30 %
b) Zones de protection des ressources (EPIK)	30 %
c) Recherche d'eau	30 %
d) Etudes organisationnelles par bassin versant	30 %
e) Projet novateur d'intérêt particulier	20 à 80 %
f) Etude complémentaire demandée dans l'intérêt cantonal	80 %

##### 2. Installations

a) Captage de sources, puits et réfection y relatives	30 %
b) Forages profonds	30 %
c) Dispositif de suivi quantitatif / qualitatif des ressources	60 %

##### 3. Adduction et transport d'eau

Interconnexion de réseaux entre communes ou localités (entités urbanisées selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) y compris station de pompage	30 %
---	------

##### 4. Divers

Réalisation d'infrastructures stratégiques découlant de la planification cantonale	20 à 80 %
--	-----------

#### Article 73 (nouvelle teneur)

**Art. 73** Le taux des subventions en matière d'assainissement des eaux est fixé selon le barème suivant:

##### 1. Etudes

a) Plan général d'évacuation des eaux (PGEE et PGHZ)	30 %
b) Mise à niveau du PGEE et du PGHZ selon les standards de l'Office de l'environnement	30 %
c) Etudes organisationnelles par bassin versant	30 %
d) Projet novateur d'intérêt particulier	20 à 80 %
e) Etude complémentaire demandée dans l'intérêt cantonal	80 %

**2. Installations**

Renouvellement ou réhabilitation des STEP  
représentant moins de 1000 équivalents-habitants  
(EH), entrées en service avant le 1.1.1992 et  
ne correspondant plus à l'état de la technique

15%

**3. Collecteurs**

Interconnexion de réseaux entre communes  
ou localités (entités urbanisées selon la loi  
sur l'aménagement du territoire<sup>2)</sup>)

30%

**4. Divers**

Réalisation d'infrastructures stratégiques  
découlant de la planification cantonale

20 à 80%

**Article 82a (nouveau)**

**Art. 82a** Les demandes de subvention pendantes au jour  
de l'entrée en vigueur de la modification du 30 mai 2023  
sont soumises au nouveau droit.

**II.**

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet  
2023.

Delémont, le 30 mai 2023

Au nom du Gouvernement  
Le président: Jacques Gerber  
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 814.21

2) RSJU 701.1

République et Canton du Jura

**Entrée en vigueur**

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au  
1<sup>er</sup> août 2023

- de la modification du 25 janvier 2023  
de la loi sur l'école obligatoire.

Delémont, le 30 mai 2023.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 16 mai 2023**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant-e-s  
de l'Etat au sein de l'assemblée des délégué-e-s de la  
SEDRAC pour la période 2023-2027:

- M. Francis Beuchat, Cornol;
- M. Fabrice Beynon, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Véronique Calame-Rosset, Courchavon;
- M<sup>me</sup> Marianne Chapuis, Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Clémence Girard-Beuchat, Courgenay;
- M<sup>me</sup> Brigitte Kübler, Lugnez;
- M. Pierre Parietti, Porrentruy;
- M. Johan Perrin, Porrentruy;
- M. Christophe Rérat, Courtedoux.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boécourt – Séprais

**Assemblée bourgeoise  
mercredi 28 juin 2023, à 20h00, au carnotzet  
de la Bourgeoisie**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2022 et des dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit en vue de l'achat d'un broyeur pour l'entretien des pâturages.
4. Divers et imprévu.

Boécourt, le 31 mai 2023.

Secrétariat bourgeois.

### Bourrignon

**Assemblée communale ordinaire  
mercredi 21 juin 2023, à 20h00, à la salle  
des assemblées de l'école**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2022, publié sur le site internet de la commune.
2. Présentation des comptes 2022 (consultables sur le site internet de la commune), ratification des écarts budgétaires, décision.
3. Divers.

Bourrignon, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Conseil communal.

### Corban

**Assemblée bourgeoise extraordinaire  
lundi 19 juin 2023, à 20h15, à la salle des assemblées**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter un budget pour l'organisation de l'assemblée générale 2023 de l'Association des Bourgeoisies de la République et Canton du Jura.
2. Discuter et voter un budget pour l'organisation d'une présentation de la Bourgeoisie aux habitants de Corban.
3. Divers et imprévus.

Corban, le 5 juin 2023.

Conseil bourgeois.

*Suite à une erreur incombant à l'imprimerie, l'avis ci-dessous, paru dans le Journal officiel N° 20 du vendredi 2 juin 2023, est republié pour le motif suivant: rajout du lieu.*

### Courrendlin

**Assemblée communale ordinaire  
lundi 19 juin 2023, à 19h30, à la halle polyvalente  
de Rebeuvelier**

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022.
3. Statuer sur les demandes d'indigénat communal suivantes:
  - a) M<sup>me</sup> Kaltrina Haxhimusa
  - b) M<sup>me</sup> Lou-Ann Tartinville

c) M<sup>me</sup> Nithusha De Crooz

d) M. Edmond Zuka

e) M<sup>me</sup> Ferreira da Costa Andreia de Fatima et ses enfants Santos Costa Victoria et Santos Costa Guilherme

4. Présentation et approbation des comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires.

5. Informations communales et divers.

**Informations:** Le procès-verbal de la dernière assemblée communale est déposé sur [www.courrendlin.ch](http://www.courrendlin.ch).

Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au Secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 16 juin 2023, 12h00.

Courrendlin, le 22 mai 2023.

Conseil communal.

### Courtedoux

**Assemblée communale ordinaire  
mardi 20 juin 2023, à 20h00, à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 février 2023.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2022, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.courtedoux.ch](http://www.courtedoux.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtedoux, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Conseil communal.

### Damphreux – Lugnez

**Assemblée communale ordinaire  
jeudi 6 juillet 2023, à 20h00, à la salle communale  
de Damphreux-Lugnez**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 de la commune de Damphreux ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 de la commune de Lugnez ainsi que les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat pour l'Épuration des Eaux usées SECO.
5. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts de l'entente intercommunale du cercle scolaire La Cœuvatte.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement scolaire local du cercle scolaire primaire de la Cœuvatte.
7. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les émoluments.
8. Divers

Les règlements et statuts mentionnés aux points 4, 5, 6, 7 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où

ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Dampfreux-Lugnez, le 5 juin 2023.

Conseil communal.

## Les Genevez

### Assemblée bourgeoise

**mardi 20 juin 2023, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise.
2. Vente de la parcelle bourgeoise N° 14 de 662 m<sup>2</sup>, au prix de CHF 30.00/m<sup>2</sup>, à Gisèle Jeanbourquin.
3. Modification de la vente d'une portion de terrain à soustraire de la parcelle bourgeoise N° 1524, décidée lors de l'assemblée bourgeoise du 14 mars 2022 en faveur de M. Francis Hofstettmann.
4. Vente d'une portion de terrain de la parcelle bourgeoise N° 161 d'environ 2000 m<sup>2</sup> en faveur de Gigandet Frères SA pour la réalisation d'un projet d'agrandissement au prix de CHF 30.00/m<sup>2</sup>, non viabilisé.
5. Divers.

Immédiatement après l'assemblée bourgeoise

### Assemblée communale

**mardi 20 juin 2023, à 20h30, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Modification de la vente d'une portion de terrain à soustraire de la parcelle N° 516, décidée lors de l'assemblée communale du 14 mars 2022 en faveur de M. Francis Hostettmann.
4. Information sur le décompte final faisant suite à la rénovation du bâtiment locatif – Chemin de l'Ecole 1.
5. Divers.

Les procès-verbaux des assemblées mentionnés sous chiffre 1 peuvent être consultés au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les Genevez, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

## Haute-Ajoie

### Assemblée communale ordinaire

**jeudi 29 juin 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique de Chevenez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 mai 2023.
2. Informations – Communications.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2022, voter les dépassements budgétaires.
4. Discuter et voter le nouveau Règlement concernant la gestion des déchets ainsi que son règlement tarifaire y relatif.
5. Discuter et voter le nouveau Règlement sur la gestion des eaux de surfaces (RGES).

6. Prendre connaissance du projet de morcellement de la parcelle communale N° 4452 du ban de Chevenez/ Haute-Ajoie, d'une contenance de 1349 mètres carrés, accepter le prix de vente de CHF 25.00 par mètre carré, donner compétence au Conseil communal pour le morcellement et la vente aux entreprises voisines.

### 7. Divers

Les règlements mentionnés sous points 4 et 5 de l'ordre du jour sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la commune [www.hauteajoie.ch](http://www.hauteajoie.ch).

Les comptes 2022 indiqués sous point 3 seront à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez et sur le site internet.

Chevenez le 5 juin 2023.

Conseil communal.

## Haute-Sorne

### Séance du Conseil général

**lundi 19 juin 2023, à 19h00, à la halle polyvalente de Glovelier**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (message N° 205 du 19 juin 2023).
6. Décider de la recevabilité selon l'art. 32 al. 5 du règlement du Conseil général de la motion interne N° 1 intitulée « Il est moins cinq, le nouveau Conseil général a aussi son mot à dire » déposée par M. Jean-Pierre Chenal.
7. Nomination d'un membre à la commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde (CSI).
8. Nomination de deux membres à la commission spéciale des colonies de vacances.

Haute-Sorne, le 23 mai 2023.

Au nom du Bureau du Conseil général

Le président: Michel Lando.

## Les Riedes-Dessus

### Assemblée bourgeoise

**jeudi 22 juin 2023, à 20h00, à la Maison bourgeoise des Riedes-Dessus**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 2022.
2. Présentation et approbation des comptes 2022.
3. Présentation d'un projet pour la création d'un verger valorisant la bio-diversité.
4. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 5 juin 2023.

Conseil bourgeois.



**Val Terbi**

**Séance du Conseil général  
mardi 20 juin 2023, à 18h 30, au Centre communal  
à Vicques**

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mars 2023.
3. Questions orales et interventions.
4. Traitement de la motion de M. Damien Voisard «Soutien pour des transitions énergétiques».
5. Traitement du postulat de M<sup>me</sup> Louise Schaller «Approvisionnement de Vermes en eau potable et intégration au SEVT».
6. Approuver les comptes de l'exercice 2022 de la commune mixte de Val Terbi et des bourgades de Vicques, Vermes et Montsevelier.
7. Délibération et adoption du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif.
8. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M<sup>me</sup> Bernadette FADLI dans le cadre d'une naturalisation ordinaire.
9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de M. Mohammad Talha SABIR dans le cadre d'une naturalisation ordinaire.
10. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Samra Agovic et de ses enfants Ajla, Eldin et Medina Corovic dans le cadre d'une naturalisation ordinaire.
11. Communications.

Val Terbi, le 2 juin 2023.

Au nom du Conseil général  
Le président: Clovis Chételat.  
La secrétaire: Sylvie Koller.

**Vendlincourt**

**Assemblée communale ordinaire  
lundi 19 juin 2023, à 20h 00, à la halle polyvalente  
(salle du 1<sup>er</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes 2022; voter les dépassements budgétaires.\*
3. Divers et imprévus.

\*Les personnes qui souhaitent consulter les comptes 2022 peuvent s'adresser au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

**Beurnevésin**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 21 juin 2023, à 20h 00,  
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2022.
3. Donner autorisation de signature pour une mutation à la présidente et au secrétaire du conseil.
4. Election d'un membre du conseil.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Beurnevésin, le 2 juin 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Delémont**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 20 juin 2023, à 20h 15,  
au Centre paroissial l'Avenir**

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Approuver les comptes 2022 et les dépassements du budget.
3. Informations du conseil de la commune ecclésiastique.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Les comptes peuvent être consultés au secrétariat de la commune ecclésiastique.

Delémont, le 31 mai 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Develier**

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, vendredi 30 juin 2023,  
à 20h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2022.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévus.

Develier, le 2 juin 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

**Grandfontaine – Roche d'Or**

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 26 juin 2023, à 19h 30,  
à la salle paroissiale «La Rencontre» de Grandfontaine**

Ordre du jour:

1. Salutations, prière et nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2022.
4. Elections: président-e du conseil, président-e et vice-président-e des assemblées.
5. Discussion et financement de l'achat de volets (façade nord de la cure).
6. Informations sur le projet de fusions des communes ecclésiastiques de la Paroisse Saint-Martin.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

Dernier délai:

**jusqu'au lundi 12 heures**

7. Informations pastorales, divers et imprévus.  
Grandfontaine-Roche d'Or, le 5 juin 2023.  
Secrétariat de la commune ecclésiastique.

### Montfaucon – Les Enfers

**Assemblée générale des comptes  
mardi 13 juin 2023, à 20h00, aux salles paroissiales**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du dernier procès-verbal de l'assemblée.
2. Approbation des comptes 2022.
3. Divers.

Montfaucon-Les Enfers, le 31 mai 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée ordinaire  
mercredi 21 juin 2023, à 20h 15, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2022:
  - a) Présentation des comptes;
  - b) Rapport des vérificateurs;
  - c) Approbation des dépassements budgétaires;
  - d) Approbation des comptes 2022.
4. Informations sur la vie paroissiale.
5. Divers.

Porrentruy, le 5 juin 2023.

Conseil de paroisse.

### Saignelégier

**Assemblée extraordinaire de la commune  
ecclésiastique catholique-romaine  
mercredi 21 juin 2023, à 19h30, à la salle de paroisse  
de Saignelégier**

Ordre du jour:

1. Voter un crédit de Fr. 350000.00 pour la ventilation de l'église de Saignelégier, montant à prélever sur l'administration courante.

Saignelégier, le 5 juin 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Vendlincourt

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 20 juin 2023, à 20h00,  
au collège (salle du 1<sup>er</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 9 mai 2023.
3. Comptes 2022.
4. Divers.

Vendlincourt, le 5 juin 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Vermes – Envelier – Elay

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, jeudi 29 juin 2023, à 20h00,  
à la salle de la cure**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et accepter les comptes 2022.
3. Informations.
4. Parole à l'Equipe pastorale.
5. Divers.

Vermes-Envelier-Elay, le 11 mai 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### La Baroche / Fregiécourt

Requérant: Baptiste Migy, Rue des Fontaines 23, 2953 Fregiécourt. Auteur du projet: PiMoB Sàrl, Pierre-Yves Migy, Rue Basse 30, 2882 Saint-Ursanne.

Description de l'ouvrage: Transformation complète et assainissement du bâtiment d'habitation N° 53 existant, pose d'une isolation périphérique, modification et création de plusieurs ouvertures, pose d'un velux en toiture, remplacement du chauffage existant par une chaudière à bois, pose d'un conduit de fumée extérieur, pose de panneaux solaires en toiture, pose d'une citerne enterrée pour les eaux pluviales, aménagement d'une terrasse avec escalier extérieur, construction d'un balcon, construction d'un foyer couvert et aménagement d'une place en revêtement bitumineux.

Cadastre: Fregiécourt. Parcelle N° 89, sise à la rue Sur la Côte 53, 2953 Fregiécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, zone du village.

Dimensions: Longueur 28m01, largeur 10m30, hauteur 5m71, hauteur totale 9m24.

Genre de construction: Matériaux façades: bois, briques et crépi, blanc cassé et bois naturel; toiture: tuiles, brun/rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 5 juin 2023.

Conseil communal.

### Bourignon

Requérant: David Seri, Route Principale 32, 2803 Bourignon. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Jessica Gaignat, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire photovoltaïque sur le pan sud-ouest du toit.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

Cadastre: Bourrignon. Parcelle N° 389, sise à la Route Principale 32, 2803 Bourrignon. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Surface: 58,6 m<sup>2</sup>; puissance: 12.3 kWc; panneaux photovoltaïques: noirs, cadres noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bourrignon, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

## Bure

Requérant: Thermobois SA, Valentin Schnyder, Route d'Alle 87, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: RWB Jura SA, Michaël Güttly, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à bois dans local existant; construction d'un silo à plaquettes de bois semi-enterré et réalisation d'une rampe d'accès pour approvisionner le silo, à l'ouest du bâtiment N° 9, pour petit chauffage à distance (CAD) dans le secteur de l'école; remplacement de la chaudière existante dans ce bâtiment + escalier extérieur accès à la chaufferie existante et chemin accès au silo; tracé des conduites selon demande de permis 2023-00843-O; pose de deux cheminées en façade.

Cadastre: Bure. Parcelle N° 688, sise à la Rue Prévôt, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Silo: longueur 6m50, largeur 6m50, hauteur 3m50, hauteur totale 3m75; cheminées: hauteur 13m69.

Genre de construction: Béton, enrobé bitumeux, conduits de cheminée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 5 juin 2023.

Conseil communal.

## Bure

Requérant: Thermobois SA, Mathieu Gigon, Route d'Alle 87, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: RWB Jura SA, Michaël Güttly, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Pose de conduites de chauffage à distance pour la distribution de la chaleur dans les bâtiments raccordés au mini-CAD sis à la rue Prévôt, dans le secteur de l'école; dossier en connexité avec la demande JURAC 2023-00511-O (construction silo à plaquettes).

Cadastre: Bure. Parcelles N°s 688, 171, 173, 174 et 170, sises à la Rue Prévôt, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb. Plan spécial: Praî à Prêtre.

Dimensions: Longueur du réseau des conduites: 180m00.

Genre de construction: Conduites de chauffage Calpex Duo, gravier concassé, chaille.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 5 juin 2023.

Conseil communal.

## Courtedoux

Requérants: Michèle Juillard, Rue des Gravalons 13, 2907 Rocourt; Jean-Claude Steullet, Rue des Gravalons 13, 2907 Rocourt. Auteur du projet: Michèle Juillard, Rue des Gravalons 13, 2907 Rocourt.

Description de l'ouvrage: Déconstruction d'une porcherie désaffectée et construction d'une maison familiale.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 350, sise à la rue Le Boitchelat 55 g, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone Cab.

Dimensions: Longueur 18m95, largeur 11m92, hauteur 6m00, hauteur totale 7m70.

Genre de construction: Matériaux façades rez inf.: B.A., isolation périphérique, crépi blanc; rez sup.: ossature bois isolée, crépi blanc et bardage bois gris; toiture: charpente bois isolée, fini Eternit type ardoise gris foncé + panneaux solaires Eternit Sunskin roof.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

## Delémont

Requérants: David et Aminata Lachat, Rue du Colonel-Buchwalder 21, 2800 Delémont. Auteur du projet: BULANI - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin

Description de l'ouvrage: Construction d'un garage à voitures semi-enterré.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1984, sise à la Rue du Colonel-Buchwalder 21, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAA.

Dérogations requises: A la route communale, RCC article 61.

Dimensions: Longueur 5m70, largeur 5m00, hauteur 2m95.

Genre de construction: Matériaux façades: béton gris; toiture: toit plat.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 5 juin 2023.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

## Fontenais

*Modification du permis de construire  
JURAC 2022-00384-O octroyé le 20 juillet 2022*

Requérants: Danielle Siegfried et Lionel Richard, Route de Fontenais 445, 2903 Villars-sur-Fontenais.

Soit: Modification des façades pignon; décalage entre les deux corps de bâtiment; modification du matériau de revêtement de toiture; modification de l'emplacement de la fumière.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication exclusivement fixée au 9 juillet 2023.

Fontenais, le 9 juin 2023.

Conseil communal.

## Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Christine et Frédéric Marquis, Chemin des Neufs-Champs, 9, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Frédéric Marquis, Chemin des Neufs-Champs, 9, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Maison jumelée de 3 appartements.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3420, sise à la Rue du Chavon-Dessus, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, H2c. Plan spécial: Le Bruye.

Dimensions: Longueur 18m70, largeur 18m00, hauteur 6m40, hauteur totale 8m35.

Genre de construction: Façades: bois gris, crépi beige; toiture: Eternit grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 5 juin 2023.

Conseil communal.

## Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Jimi Dell'Estate, Route de Bâle 177, 2800 Delémont. Auteur du projet: Gaido Architecture Sàrl, route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Assainissement et rénovation complète d'un bâtiment d'habitation en 3 appartements + un garage; nouvelle isolation périphérique inclus le remplacement des fenêtres existantes et un assainissement complet de la toiture; déconstruction du couvert de la terrasse existante au nord et nouvelle installation photovoltaïque + PAC air/eau; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1416, sise à la Route de la Transjurane 3, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 juillet 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 2 juin 2023.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite du départ du titulaire, le Service de la formation postobligatoire met au concours le poste de

#### Délégué-e intercantional-e à la formation à 80%

(Il est possible de compléter le poste avec un taux de 20% dans l'enseignement)

**Mission:** Vous assurez le développement et la direction des projets stratégiques dans le domaine de l'enseignement au niveau intercantional (CDIP, CIIP, CSSG, CSHE, etc.) ainsi que la conduite des projets législatifs en lien avec ce domaine. Vous y appuyez le Chef du Département ainsi que le Chef de service dans les processus politiques (préparation et/ou rédaction de notes, de discours et autres dossiers). Vous serez chargé-e de coordonner les processus en lien avec les formations tertiaires cantonales, intercantionales (HEP-BEJUNE et HE-Arc) ou fédérales. Vous assurez le suivi du budget cantonal afférent aux formations tertiaires et aux affaires intercantionales.

**Profil:** Au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau Master, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire. Vous êtes

au bénéficiaire d'une formation postgrade de niveau DAS dans un domaine utile au poste. Vous avez une excellente connaissance du système de formation suisse ainsi que le sens de l'organisation et des priorités. Vous faites preuve d'un sens aigu de la négociation et de l'atteinte des résultats. Vous avez une excellente capacité de rédaction et faites preuve de flexibilité. Vous avez des compétences en gestion de projet et de processus.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Donzé, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 60, ou par courriel à [manuel.donze@jura.ch](mailto:manuel.donze@jura.ch).

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 23 juin 2023** et comporter la mention « Postulation Délégué-e intercantonal-e à la formation ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à un autre poste, la Police cantonale met au concours un poste de

**Sous-officier-ère I de gendarmerie, GI de « milice » à 80-100% à la Section II**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Assumer les missions du groupe d'intervention.

**Profil:** Etre titulaire du brevet fédéral de police, des cours GI spécifiques, du permis de conduire et du CCI (ou s'engager à le suivre); maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale; avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse; faire preuve d'initiative et de

dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Sous-officier-ère I de gendarmerie / Classe 14.

**Entrée en fonction:** A définir.

**Lieu de travail:** Jura.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du major Eric Froidevaux, Chef de la gendarmerie, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 19 juin 2023** et comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie, GI de « milice » à 80-100% à la Section II ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA) recherche un-e

### Logopédiste

**Mission:** Promouvoir et assurer les examens, les soins et les traitements relevant de sa spécialisation; collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'avec les institutions à buts apparentés; procéder aux analyses, aux tests et aux bilans logopédies indiqués.

**Exigences:** Diplôme universitaire de logopédiste; expérience pratique des soins aux enfants et adolescents, aptitudes à travailler en équipe. Formations complémentaires spécifiques (surdité, logico-mathématique...) et expérience de prises en charge groupale bienvenues.

**Taux d'activité:** 60%

**Lieux de travail:** Saignelégier/Delémont

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Délai de postulation:** 30 juin 2023

**Postulez maintenant!**

Adressez votre dossier par voie électronique à:  
**[cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch)**

Ou par courrier: **Centre médico-psychologique, Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont, Jura**

**Besoin d'informations?**

Contactez la D<sup>resse</sup> Christelle Stebler-Theytaz, médecin chef de la CMPEA, e-mail: [christelle.stebler-theytaz@jura.ch](mailto:christelle.stebler-theytaz@jura.ch),

tél. +41 32 420 51 82, ou M<sup>me</sup> Cornelia Berberat, administratrice du CMP, tél. +41 32 420 51 29.

[www.jura.ch/cmp](http://www.jura.ch/cmp)

Eglise réformée évangélique  
de la République et Canton du Jura

Afin de compléter l'équipe actuelle, nous mettons au concours un poste à 40% d'

### Animateur-trice de jeunesse

Vous aurez en charge l'animation de jeunesse en collaboration avec l'équipe pastorale de la paroisse de Porrentruy.

Vous aurez à cœur de proposer, de mettre en action et d'accompagner les activités pour la jeunesse, notamment le catéchisme.

Créatif-ve et dynamique, vous êtes à l'aise avec les outils modernes de communication.

Vous serez intégré-e à la pastorale cantonale du Jura et à la commission de jeunesse cantonale.

**Lieu de travail:** Porrentruy

**Confession:** Protestante

**Formation:** Diacre, catéchète professionnel-le ou formation jugée équivalente.

Possibilité de vous former en cours d'emploi.

**Horaires:** Irréguliers, soirs et week-ends.

**Salaire:** Selon échelle en vigueur.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2023 ou à convenir.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Secrétariat cantonal de l'Eglise réformée, tél. 032 422 86 66.

Votre postulation, accompagnée des documents usuels, est à adresser au Conseil de l'Eglise réformée, Rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont, **jusqu'au 7 juillet 2023.**

Le Conseil de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura, en partenariat avec le Conseil du Service d'aumônerie œcuménique de l'Hôpital du Jura, recherche un

### Aumônier protestant à 20% (h/f)

**Mission:** En respectant les procédures liées au Service d'aumônerie œcuménique (SAO) de l'Hôpital du Jura et en collaboration avec ses collègues, les équipes de soins et les intervenants externes, l'aumônier (H/F) offre un accompagnement relationnel, spirituel et/ou religieux aux patients, résidents, familles et à l'ensemble du personnel.

**Profil requis:** Formation théologique (diacre ou pasteur-e); formation pastorale à l'écoute et communication / Clinical Pastoral Training (CPT) exigée ou formation jugée équivalente (CAS); possibilité de suivre la formation en cours d'emploi; expérience pastorale clinique souhaitée; vu l'activité multisite, un permis de conduire est souhaité.

**Nous offrons:** Une activité riche et variée au sein d'une équipe d'aumônerie œcuménique dynamique; une large autonomie; des conditions de rémunération et sociales attractives.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre ou à convenir

**Délai de postulation:** 30 juin 2023

**Renseignements complémentaires:** M. Jean-Charles Mouttet, responsable du Service d'aumônerie œcuménique, Hôpital du Jura, tél. 032 421 27 67, courriel [jean-charles.mouttet@h-ju.ch](mailto:jean-charles.mouttet@h-ju.ch)

Votre postulation est à adresser au: Conseil de l'Eglise réformée, Secrétariat cantonal, Rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont.

H\UTE  
ÉC-LE  
PÉDAGOGIQUE  
BEJUNE

La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

**Responsable du service des ressources humaines de 80 à 90%**

Plus d'informations sur [www.hep-bejune.ch/emploi](http://www.hep-bejune.ch/emploi)

Délai de postulation: **23 juin 2023**

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

**1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Commune mixte de Val Terbi

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Commune mixte de Val Terbi, à l'attention de Yvan Burri, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, Suisse.  
E-mail: [yvan.burri@val-terbi.ch](mailto:yvan.burri@val-terbi.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**  
Selon l'adresse indiquée au point 1.1

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
22.6.2023

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone ou par courrier électronique.

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 5.7.2023. **Heure:** 18h00

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

**1.5 Date de l'ouverture des offres:**  
7.7.2023. **Lieu:** Vicques

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Commune/Ville

**1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**  
Marché de services

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**  
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Catégorie de services CPC:**  
[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique
- 2.2 Titre du projet du marché**  
Projet Scheulte Vicques (PSV V5-V6)
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
- 2.6 Objet et étendue du marché**  
Prestations de mandataire pour la planification de détail du projet Scheulte Vicques
- 2.7 Lieu de la fourniture du service**  
Vicques
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
24 mois depuis la signature du contrat  
**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:**  
Non
- 2.9 Options**  
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?** Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?** Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
24 mois depuis la signature du contrat
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**  
La Loi et l'Ordonnance cantonale sur les marchés publics font foi (RCJU 174.1 et 174.11).
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Selon le document I, Procédure et clauses administratives
- 3.6 Sous-traitance**  
Selon le document I, Procédure et clauses administratives
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Prix:** CHF 150.00

**Conditions de paiement:** Inscription préalable auprès de 2MO ingénieur conseils sàrl, jusqu'au mardi 4 juillet 2023 par courrier mail (*info@2mo.ch*).

Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.00 sur le compte suivant: CH26 8080 8002 7060. Ce montant est remboursé à tout soumissionnaire qui dépose une offre. Une preuve de ce paiement doit être jointe à la demande d'inscription.

### 3.10 Langues

**Langues acceptées pour les offres:** Français

**Langue de la procédure:** Français

### 3.11 Validité de l'offre

18 mois à partir de la date limite d'envoi

### 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante: 2MO ingénieur conseils sàrl, Rue de l'Eglise 18, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: *info@2mo.ch*

**Dossier disponible à partir du:** 8.6.2023 jusqu'au 4.7.2023

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur *www.simap.ch* n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

### 3.13 Conduite d'un dialogue

Non

## 4. Autres informations

### 4.3 Visite des lieux

Aucune visite n'est prévue

### 4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure

Selon documents

### 4.8 Indication des voies de recours

Selon la section 8 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

## Divers

Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)

**Assemblée ordinaire des délégué-e-s du SEOD**  
**Jeudi 29 juin 2023, à 18h30, à la halle de gymnastique de Soyhières**

Ordre du jour:

1. Communications, acceptation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.
2. Nomination du président et du vice-président de l'assemblée des délégués du SEOD.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s du 24 novembre 2022.
4. Informations sur la mise en œuvre du projet de gestion régionale des déchets valorisables.
5. Présentation et vote d'un crédit d'investissement de CHF 344 640.– TTC financé par les fonds propres du SEOD pour la participation du SEOD aux frais d'équipement et accès du centre de collecte et de valorisation (CCV).
6. Prendre connaissance et voter un crédit d'investissement d'un montant total de CHF 272 000.– TTC finan-

cé avec les fonds propres du SEOD avec adjudication à l'entreprise Liebherr SA comprenant:

- a) L'achat d'une pelle pour manutention pour un montant de CHF 241 000.– TTC;
  - b) L'achat d'un grappin de tri comme accessoire pour un montant de CHF 31 000.– TTC.
7. Accepter les comptes SEOD 2022 et donner décharge aux organes du SEOD.
  8. Discuter et accepter le rapport d'activités SEOD 2022.
  9. Informations sur l'affectation des fonds mis à disposition du canton par le SEOD.
  10. Etat des lieux des travaux en cours sur la décharge de Boécourt.
  11. Divers et imprévus.

Le comité du SEOD.

---